

VILLE DU VÉSINET

CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L.2121-10 à L.2121-12
du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal du Vésinet se réunira en Mairie le :

JEUDI 15 DECEMBRE 2022 À 20 HEURES 30

La séance sera ouverte au public dans la limite des places disponibles. Elle sera également diffusée en direct sur Youtube, dont le lien sera communiqué sur le site internet www.levesinet.fr

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022.

Examen des projets suivants pour délibération

M. Ludovic MAETZ, rapporteur,

- 1291-01 Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) du CIG de la Grande Couronne pour la période 2024-2027 ;
- 1291-02 Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CIG Grande Couronne ;
- 1291-03 Mise en place des autorisations spéciales d'absence ;

M. le Maire, rapporteur,

- 1291-04 Fixation de la liste des emplois pour lesquels un logement pour nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte peut être attribué ;
- 1291-05 Dérogations au repos dominical des commerces pour l'année 2023 ;

Mme Monica LONARDI, rapporteur,

- 1291-06 Avenant n°4 à la convention entre la Ville du Vésinet et la Fondation pour le Vésinet ;

Mme Gabrielle CARRE, rapporteur,

- 1291-07 Convention territoriale globale de services aux familles ;

M. Ludovic MAETZ, rapporteur,

- 1291-08 Correction sur exercices antérieurs – Rattrapage d’amortissement ;
- 1291-09 Décision modificative du Budget Ville ;
- 1291-10 Clôture des budgets annexes « Eaux pluviales » et « assainissement / prestations de services » ;
- 1291-11 Autorisation d’engager, de liquider et de mandater certaines dépenses d’investissement en 2023 avant le vote des budgets primitifs de la Ville ;
- 1291-12 Mise à jour de l’autorisation de programme et crédits de paiement pour l’opération ZAC Princesse ;

M. le Maire, rapporteur,

- 1291-13 Désignation des membres de la commission « Solidarités – Santé » ;

- Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l’article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
- DEBAT PORTANT SUR LA POLITIQUE GENERALE DE LA COMMUNE.

Fait à la Mairie, le 9 décembre 2022.

Le Maire,

Bruno CORADETTI